



Non respect d'une servitude d'assainissement

Par **papou**, le **19/07/2008** à **18:00**

Quels sont les recours contre l'action d'un particulier qui condamne une servitude d'assainissement passant sur sa propriété dès lors que celle-ci a été explicitement consignée dans l'acte de vente?

Par **Tisuisse**, le **19/07/2008** à **22:54**

Informez la mairie. Ils ont une obligation quand à l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées. Peut-être ont-ils une solution. A défaut, il vous faudra saisir le tribunal afin qu'il tranche le litige et, si nécessaire, impose au propriétaire du terrain sur lequel existe une servitude par contra notarié, de remettre les installations en état. Une astreinte journalière peut lui être imposée en cas de non travaux.